



Le projet d'extension de l'aire de La Joux-des-Ponts. Direction Lausanne (côté Jura), 46 places de stationnement pour poids lourds seront créées. Direction Fribourg (côté Alpes), l'aire existante augmentera de douze places pour les transporteurs. A droite, la zone multifonctionnelle qui accueillera caravanes de gens du voyage ou poids lourds selon la période de l'année. SOURCE OFROU/INFOGRAPHIE LA GRUYÈRE

## L'aire d'accueil, pas avant trois ans

**LA JOUX-DES-PONTS.** L'extension de l'aire d'accueil de l'A12, sur la commune de Sâles, a été mise à l'enquête hier. «Sa mise en service n'est pas réaliste avant fin 2017», estime l'Office fédéral des routes.

THIBAUD GUISSAN

La création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage dans le canton de Fribourg se précise enfin. Sur demande du Département fédéral de l'environnement, des transports et de la communication (DETEC), le canton a procédé hier à la mise à l'enquête d'un projet qui fait parler de lui depuis 2008. Hier, soit le jour même où le Grand Conseil se prononçait sur un mandat déposé par plusieurs députés (*lire ci-dessous*).

Sur la base de la convention signée en novembre 2013 par le canton et la Confédération (*La Gruyère* du 16 novembre 2013), c'est une aire d'accueil multifonctionnelle, également desti-

née à accueillir les poids lourds, qui verra le jour à La Joux-des-Ponts, sur la commune de Sâles.

La mise à l'enquête publique court jusqu'au 13 octobre prochain. Le calendrier est géré par le DETEC et l'Office fédéral des routes (OFROU). «Si tout se passe bien, on peut espérer une mise en service de l'aire à la fin 2017, mais pas avant», annonce Olivier Floc'hic, porte-parole de l'OFROU. Prudent, le responsable tempère l'optimisme du canton. Dans un communiqué de presse diffusé hier et devant le Grand Conseil, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions indique que «les travaux se dérouleront en 2016, sous réserve d'éventuelles oppositions».

L'OFROU précise son calendrier. «Il faut compter entre dix-huit et vingt-quatre mois pour la mise à l'enquête», note Olivier Floc'hic. Tout dépend du nombre d'oppositions qu'il y aura à traiter. Ensuite, dans un deuxième temps, le projet devra être finalisé dans les détails. Dans une troisième phase, il faudra procéder à un appel d'offres public comme pour tous les chantiers

que nous menons.» L'adjudication effectuée, les travaux commenceront débuter. «La réalisation n'est de loin pas la période la plus longue de la procédure», remarque Olivier Floc'hic, sans avancer de durée précise pour le chantier en question.

### Caravanes côté Alpes

Le projet annoncé en 2013 n'a pas changé. Côté Jura (direction Lausanne), l'actuelle aire de repos sera adaptée et agrandie pour permettre l'accueil de quarante-six poids lourds supplémentaires. Côté Alpes (direction Fribourg), l'aire sera séparée en deux parties distinctes. La première sera réservée aux poids lourds, avec 12 places à disposition toute l'année.

La seconde portion, l'aire multifonctionnelle à proprement parler, aura deux usages selon la période de l'année. De novembre à février, six poids lourds pourront y stationner. De mars à octobre, 40 caravanes de gens du voyage pourront séjourner entre cinq et sept jours.

La Confédération investira 7 millions de francs pour le réaménagement global de l'aire

de La Joux-des-Ponts, dont un million pour la réalisation de l'aire multifonctionnelle du côté Alpes. Pour sa réalisation, la Confédération a acquis quelques milliers de mètres carrés à un privé. «L'achat est effectué», confirme Olivier Floc'hic. Le canton versera une indemnité forfaitaire de 700 000 francs.

L'accès à l'aire d'accueil multifonctionnelle se fera exclusivement par l'autoroute. L'espace pour les gens du voyage sera séparé de celui réservé aux poids lourds.

### Une place surveillée

«Je me réjouis que ce dossier avance, commente Maurice Ropraz, le directeur de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions. Nous disposons d'une place organisée et surveillée par la police. Nous n'avons pas de garantie absolue que l'aire d'accueil de La Joux-des-Ponts sera utilisée, mais nous aurons un moyen de contraindre les gens du voyage à s'arrêter là et non sur les terrains de privés ou de communes, comme c'est le cas aujourd'hui.» ■

## La patience sera de mise

**GENS DU VOYAGE.** «Avec ou sans mandat, toutes les dispositions sont prises en collaboration avec la Confédération»: le conseiller d'Etat Maurice Ropraz a ainsi donné le ton avant que les députés ne votent sur un mandat déposé par 10 députés demandant que le Conseil d'Etat intervienne auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour que celui-ci accélère les travaux en vue de la réalisation de l'aire de La Joux-des-Ponts.

Ces députés auraient voulu que l'aire d'accueil pour les gens du voyage ouvre un peu plus tard en mars 2015. Le mandat n'a pas passé la rampe. Il a bien obtenu la majorité du Parlement, soit 48 voix contre 12 et 7 abstentions. Mais ce n'était quand même pas suffisant car l'objet aurait dû atteindre la majorité qualifiée soit au moins 56 voix. Tous les partis ont majoritairement voté en faveur du mandat, à l'exception du PLR, dont la majorité a voté contre.

### Dédommagements insuffisants

Le débat a surtout porté sur un autre aspect du mandat: ses auteurs demandaient que les frais occasionnés par les déprédations et les déchets des gens du voyage soient pris en charge par le canton tant que

l'aire d'accueil n'est pas opérationnelle. Pour rappel, la police cantonale prélève 15 fr. par caravane et par jour: cette somme permet de dédommager les propriétaires des terrains. «Dans la majorité des cas, c'est suffisant», a affirmé Maurice Ropraz. Mais pas toujours, a-t-il concédé, comme l'an dernier en Glâne. Selon lui, au nom de l'égalité de traitement, il est difficile d'octroyer une aide à ceux qui subissent des dommages à la suite du passage des gitans et rien à ceux qui subissent des cambriolages ou autres déprédations. Il a encouragé les personnes concernées à déposer plainte et à se constituer partie civile.

L'aire en tant que telle a soulevé le scepti-

cisme de certains députés. Nicolas Repond (ps, Bulle) a rappelé que l'aire est relativement restreinte et ne peut accueillir que 40 caravanes. Selon lui, les gens du voyage se déplacent souvent en grandes familles, par exemple de 70 caravanes. Ils risquent donc de ne pas apprécier cette aire.

### Suisse romande en retard

Son ouverture est attendue en majorité avec impatience. Comme l'a rappelé Nicole Lehner-Gigon (ps, Massonnens), la Suisse est en retard en matière d'aires d'accueil des gens du voyage. Ces derniers sont régulièrement entre 3000 et 5000 à traverser le pays. Il faudrait près de 80 sites pour les accueillir, il y en a 45. Certains cantons, notamment en Suisse alémanique, font figure de bons élèves, en particulier Argovie, Zurich, Saint-Gall et les Grisons. La Suisse romande et Berne sont à la traîne et ne disposent pour le moment que de trois aires et de deux sites où les gitans sont tolérés. ■

## Le canton est prêt pour les élections

**RÉFORME.** Le canton de Fribourg remanie son système électoral pour se conformer au droit fédéral avant les élections cantonales de 2016. Le Grand Conseil a adopté jeudi une solution qui ne satisfait personne, mais qui est jugée comme la moins mauvaise. Il s'agit du système du groupe de cercles électoraux, utilisé déjà par Bâle-Campagne et Lucerne.

Il permet de réunir certains cercles pour le calcul des suffrages: autrement dit, une méthode biproportionnelle appliquée seulement à certaines régions. Les députés l'ont acceptée par 76 voix contre 14 oppositions et 2 abstentions. C'est un sujet difficile sur le plan technique et arithmétique, a souligné Marie Garnier, conseillère d'Etat en charge des institutions. Mais il «touche au cœur de notre système démocratique»: la façon dont la population élit ses représentants.

### Inégalité de traitement

Depuis que le nombre de députés au Grand Conseil a baissé de 130 à 110, les cercles ont droit à moins de sièges qu'avant. Du coup, le pourcentage de voix qu'une liste doit obtenir pour participer à la répartition des sièges – le quorum naturel – a augmenté dans chaque cercle. Ceux de la Glâne et de la Veveyse dépassent le maximum de 10% fixé par le Tribunal fédéral. Concrètement: en Glâne et en Veveyse, pour obtenir un siège, la liste d'un parti doit atteindre un pourcentage de voix 3 à 4 fois plus haut que dans un grand cercle électoral comme celui de Sarine-Campagne. Cela conduit à une inégalité de traitement des

électeurs. La solution choisie permet de faire repasser le quorum sous les 10% dans ces zones. Et elle a l'avantage de ne pas toucher formellement à ces deux cercles électoraux. Les partis étaient réticents à l'idée de les fusionner.

### «Pukelsheim» rejeté

L'Alliance centre gauche (ACG) a remis sur la table une autre méthode qui avait été évoquée lors de la procédure de consultation, le «double Pukelsheim». Cinq cantons l'ont adopté pour l'instant: Zurich, Argovie, Schaffhouse, Nidwald et Zoug. C'est un système biproportionnel à l'échelle cantonale, plus favorable aux petits partis, mais extrêmement complexe. Le Parlement fribourgeois l'a refusé par 78 voix contre 19 et une abstention. Seuls quelques membres du PLR ont suivi l'ACG. La plupart des grands partis n'auraient accepté le Pukelsheim que s'il avait été assorti d'un quorum légal minimal, de peur d'y perdre des plumes. Mais les taux qu'ils ont proposés dépassent presque tous le cadre juridiquement admissible.

### Réforme nécessaire

Reste que la solution finalement retenue n'est pas durable et fait figure de «bricolage provisoire», a déploré Didier Castella (plr, Pringy). Tant l'UDC que le PS et le PDC ont exprimé des regrets similaires. Ils auraient préféré une simple adaptation permettant de maintenir le système actuel, tout en préparant l'avenir. En effet, Fribourg, comme beaucoup d'autres cantons, devra tôt ou tard s'atteler à une réforme complète des structures territoriales, ont-ils souligné. ATS

## ÉCHOS DU PARLEMENT

### Cohésion nationale

Le Conseil d'Etat devra inviter le Conseil fédéral à engager plus de moyens dans la promotion de la connaissance et de la compréhension mutuelles entre cultures nationales, et à veiller au bon apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire. Il demandera à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de combler les lacunes dans l'enseignement de ces langues, aussi bien en ce qui concerne la formation des enseignants que les manuels. Le Grand Conseil fribourgeois se propose enfin comme partenaire au dialogue, et s'adressera en ce sens aux différents parlements cantonaux. Telle est la teneur d'une résolution, intitulée «Pour une cohésion nationale», adoptée hier à l'unanimité par le Grand Conseil. «Il est alarmant que certains cantons alémaniques mettent en péril cette solidarité en rétrogradant la langue française», déplorent les auteurs de la résolution Andrea Burger-Woelfray (ps, Fribourg) et Albert Lambelet (pdc, Corminbœuf). Et de citer les volontés de supprimer l'apprentissage du français à l'école primaire dans les cantons de Thurgovie, Nidwald et Lucerne. Petit bémol à cette belle unanimité: l'UDC a soutenu la résolution avec «peu d'enthousiasme», dit son chef de groupe Emanuel Waeber (udc, Heitenried), pour cause de défense du système fédéral.

### CO de langue allemande

Le Grand Conseil a voté hier à l'unanimité une subvention de plus de 11 millions de francs, dont 10,8 mio sont destinés à la construction d'un cycle d'orientation de langue allemande. Le coût total de ce projet porté par la ville de Fribourg s'élève à 50 mio de francs.

### Des tâches de l'Etat

Le Conseil d'Etat devra examiner comment restructurer et simplifier les tâches au sein de l'administration cantonale. Le Grand Conseil a approuvé hier le postulat dans ce sens de Christian Ducotterd (pdc, Grolley) et Romain Castella (plr, Albeuve). Le postulat a passé la rampe à la raclette. Il a obtenu 37 voix à 37 et une abstention. La présidente du Grand Conseil Katharina Thalmann-Bolz (udc, Morat), dont la voix est prépondérante, a fait pencher la balance. Le conseiller d'Etat Georges Godel a tenté en vain de faire barrage à cette étude. «Nous n'avons pas attendu ces postulats pour mieux faire ce travail de fond.» Il a en outre craint les coûts d'une telle étude qui aurait pour résultat une «usine à gaz». Un autre postulat issu de l'UDC, et plutôt destiné à analyser l'effectif du personnel, a été rejeté par 49 voix contre 27.